



Carcassonne, le 14 MARS 2018

Z.I. La Bouriette - BP 1053  
11870 Carcassonne Cedex 09  
Standard : 04.68.79.59.00

Groupement Gestion des Risques  
Service Prévision  
Tél : 04.68.79.59.58  
Fax : 04.68.79.59.54  
Affaire suivie par le Commandant Rastouil Alain

GGR	
AR	CF
05/03/18	
PLU-2018-AF	
N° 140348/2	

Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours

à

Monsieur le Maire  
de VILLENEUVE MINERVOIS  
Envoi courriel  
([info@villeneuve-minervoais.com](mailto:info@villeneuve-minervoais.com))

**Objet :** Projet de Plan Local d'Urbanisme commune de VILLENEUVE MINERVOIS

**Réf :** courriel du 30/01/18 - 14/02/18 - 06/03/18

Après étude du projet de PLU de votre commune, je vous informe que j'émetts, en ce qui me concerne, un avis favorable au projet, sous réserve de l'application des prescriptions suivantes :

#### 1° Accessibilité des moyens de secours

Il conviendrait de préciser dans le règlement les caractéristiques minimales requises pour les voies et accès qui doivent permettre l'approche du matériel de lutte contre l'incendie. Ces caractéristiques sont celles d'une voie engin :

- Largeur : 3 mètres hors stationnement ;
- Force portante pour un véhicule de 160 kN (avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres) ;
- Rayon intérieur : 11 mètres ;
- Sur largeur  $S=15/R$  dans les virages dont le rayon est inférieur à 50 mètres ;
- Hauteur libre autorisant le passage d'un véhicule de 3,30 mètres de hauteur majorée d'une marge de sécurité de 0,20 mètres ;
- Pente inférieure à 15% ;
- Résistance au poinçonnement dû aux essieux : 80 N/cm<sup>2</sup> sur une surface minimale de 0,20 m<sup>2</sup>.

De plus, et en aggravation, les voies et accès qui doivent permettre l'approche du matériel de lutte contre l'incendie pour les bâtiments dont le plancher bas est à plus de 8 mètres devront avoir les caractéristiques d'une voie échelle. La voie échelle est une partie de la voie engin dont les caractéristiques sont complétées et modifiées comme suit :

- Longueur minimale : 10 mètres ;
- Largeur : 4 mètres hors stationnement ;
- Pente inférieure à 10% ;

Enfin, ces contraintes pourront être complétées par des prescriptions définies lors de l'instruction des permis de construire de bâtiments particuliers tels que des industries, de grands établissements recevant du public, des habitations de plusieurs niveaux, ...

Copie : M. le Chef de Centre de Secours de PEYRIAC MINERVOIS